

# Le photovoltaïque fait petite mine à Bruxelles : "très peu de particuliers investissent eux-mêmes" (INFOGRAPHIE)



©Belga ©IPM

## **2022 voit revenir l'attractivité du photovoltaïque dans la capitale... mais pas pour tous.**

Maël Duchemin

Le régulateur de l'énergie bruxellois Brugel vient de publier son étude annuelle sur l'état du parc photovoltaïque. Les chiffres portent sur l'année 2020. À l'époque, le photovoltaïque bruxellois avait le vent en poupe.

Sur les 10 600 installations que comptait Bruxelles fin 2020, 3 800 avaient été installées dans l'année. En un an, la puissance théorique installée sur la région est passée de 130 000 à 195 000 kiloWatt-crête (les kWc sont les kilowatts que produit une installation dans des conditions standards d'utilisation, il ne s'agit donc pas de la quantité d'énergie effectivement produite).

En revanche, en 2021, on constate un grand ralentissement : quasi 4 000 installations en 2020... contre à peine 2 500 entre le 1er janvier 2021 et le 6 juillet 2022. Une stagnation qui s'explique par un changement de politiques incitatives alors que Bruxelles subit déjà une contrainte urbanistique. " Bruxelles fait face au même problème que toutes les villes : les particuliers ont tendance à installer des panneaux sur leur résidence, c'est plus compliqué lorsque l'on est propriétaire dans un immeuble ", explique Pascal Misselyn, directeur de Brugel.

## Disparités entre les communes

En 2020 à Bruxelles, Brugel estimait que 6,2 % de la surface de toiture potentielle était exploitée pour le solaire. Au sein de la Région, on constate de nombreuses disparités, notamment dues à la taille des communes et à leur bâti.

La commune de Bruxelles compte à la fois le plus d'installations et la plus grande puissance. Rapporté au nombre d'habitants, c'est Forest qui produit le plus d'énergie solaire par tête, devant Bruxelles et Anderlecht. Si l'on prend en compte la surface de la commune, Forest reste en tête devant Anderlecht et Evere.

La présence d'entreprises, privées comme publiques, sur le territoire peut expliquer ces chiffres. Uccle compte beaucoup plus d'unités installées que Forest, mais il s'agit surtout d'installations de particuliers, moins productives.

"Il y a toujours des craintes"

Il y a quelques mois, la réforme de l'ordonnance bruxelloise énergie a introduit la notion de communauté énergétique qui permet à des copropriétaires, en accord avec la copropriété, d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit et d'en partager l'énergie. Fin 2021, le gouvernement a aussi décidé de ne pas se cantonner aux toits en compensant des frais engendrés par l'installation de panneaux solaires intégrés aux façades. Des mesures qui "devraient permettre de relancer le photovoltaïque" après le "coup d'arrêt" des mesures incitatives fin 2020, selon Maarten Michielssens.

La PDG de Energy Vision, fournisseur d'énergies vertes, observe plusieurs tendances pour le début 2022. "À Bruxelles, on voit un retour des demandes pour les tiers investisseurs (une installation payée par un tiers chez un particulier : le tiers récupère alors les certificats verts, et le consommateur l'énergie). On a 1 200 familles en attente : on n'arrive pas à suivre. Par contre, très peu de particuliers investissent eux-mêmes. C'est aussi le cas pour les entreprises. Il y a une difficulté aujourd'hui pour vendre les certificats verts et donc des craintes pour la rentabilité. On espère que la hausse des quotas imposée aux fournisseurs va relancer le secteur." Maarten Michielssens rappelle que "ces dernières années, les coûts de l'installation ont augmenté de 25 à 30 %

"Trop rentable"

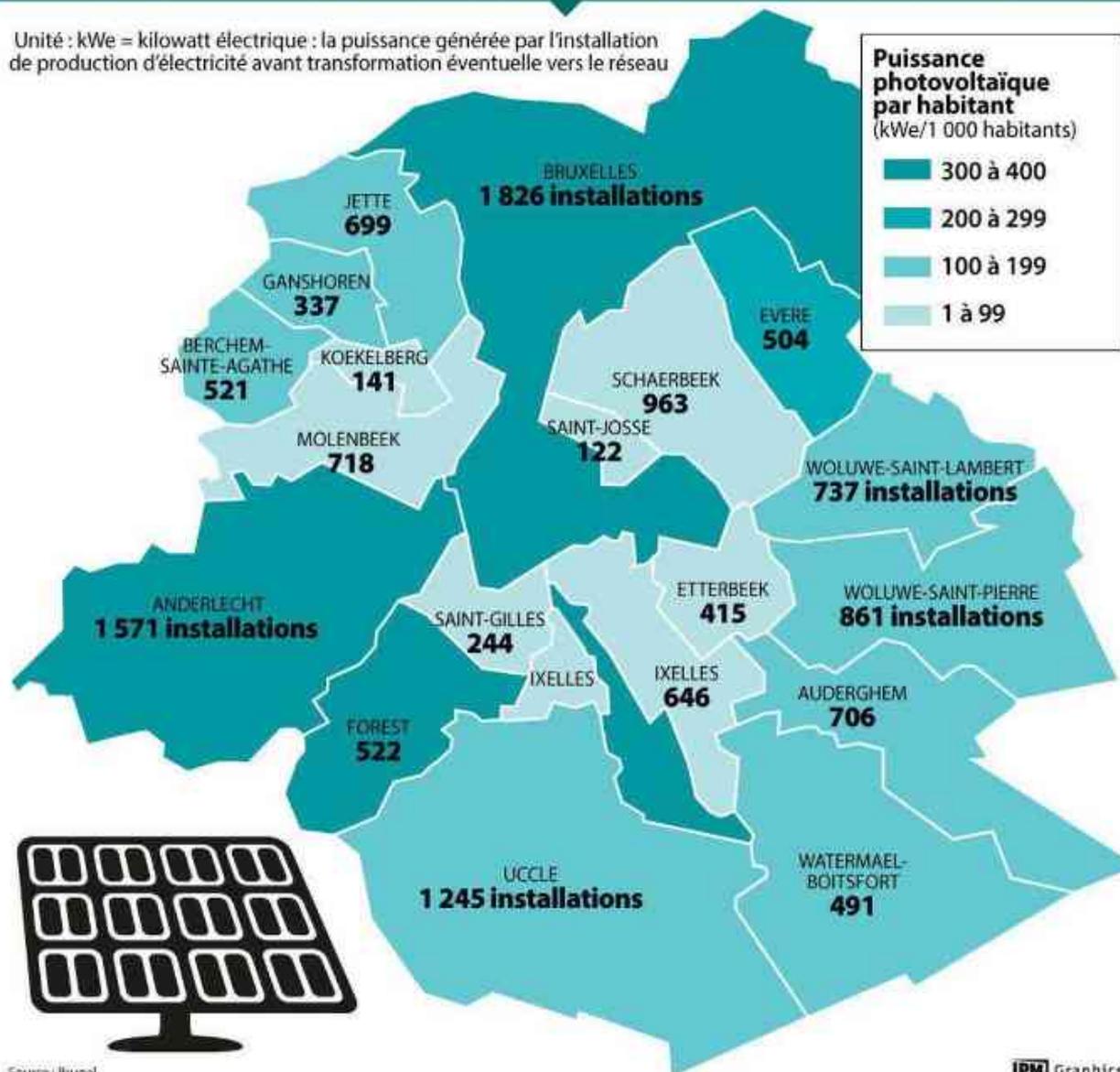
Les modifications de réglementations liées aux certificats verts ajoutent à la frilosité. Ces derniers étaient très avantageux pour les propriétaires en 2020. "C'était devenu trop rentable", explique Pascal Misselyn, directeur de Bruegel. Cette rentabilité, c'est la collectivité qui la payait

En effet, les fournisseurs bruxellois ont l'obligation de racheter des certificats aux particuliers ayant des panneaux. Ils répercutent alors ces dépenses sur l'ensemble des clients. Bref, tout le monde paye pour faciliter l'installation des panneaux.

L'ajustement de la réglementation des certificats verts de 2021, censé rectifier le tir, a mis un gros coup de frein au secteur... Alors rétropédalage en 2022 : le gouvernement bruxellois tente de rattraper le retard avec la nouvelle ordonnance énergie et un nouvel ajustement plus attractif des certificats verts et des quotas imposés aux fournisseurs. Mais pour le moment, le redémarrage photovoltaïque s'approche plutôt d'un moteur diesel.

# INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES CERTIFIÉES EN RÉGION BRUXELLOISE

Unité : kWe = kilowatt électrique : la puissance générée par l'installation de production d'électricité avant transformation éventuelle vers le réseau



Source : Brugel

IPM Graphics